

**Quel jour peut-on finir les exercices du mois de saint  
Joseph ? le 31 ou le 19 mars ?**

**L** y a deux manières également approuvées de compter les *trente-un* jours consacrés aux exercices du mois de saint Joseph ; et en vertu d'un décret du 18 juillet 1877, l'on gagne les indulgences en suivant l'une ou l'autre. La première fait coïncider la durée de ces pieux exercices avec le mois de mars lui-même ; mais il arrive assez souvent que les derniers jours de la semaine sainte arrive avant la fin de ce même mois (ainsi cette année le vendredi saint tombera le 31 mars) et alors les exercices sont supprimés en public et plus ou moins omis en particulier.

D'après la seconde manière de compter, on anticipe de *douze* jours les exercices, lesquels commencent le 17 février (ou le 16 au soir), dans les années ordinaires, et le 18 (ou le 17 au soir) quand l'année est bissextile, de manière que le *trente-unième* jour coïncide avec le 19 mars, fête de saint Joseph.

**PAROISSE DE SAINT-JEROME**

**RECENSEMENT DRESSÉ PAR L'ABBÉ**

**L.-J. LAFORTUNE, CURÉ**

**JANVIER 1899**

**Ville**

Familles.....	678
Communians.....	2320
Non communians.....	892
Ames.....	3212

Ville.....